

## Prêtres mariés : l'abbé Laguérie répond à Mgr Wintzer

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#), [Vocations](#)

Date : 16 mars 2019



Le supérieur de l'Institut du Bon Pasteur [répond](#) à l'archevêque de Poitiers :

Je connais assez bien Mgr **Wintzer**, Archevêque de Poitiers, dans le diocèse duquel j'ai habité presque deux ans. Portant beau, avec son mètre quatre-vingt-dix, affable et souriant, Il avait dû m'accueillir contraint et forcé parce que, SDF à l'époque, j'étais néanmoins en règle avec la République. Quoique baptisé et chrétien, confirmé et prêtre de Jésus-Christ bien avant lui, il avait donc précisé qu'il m'accueillait « comme citoyen français ». Vous allez comprendre pourquoi mais je lui en garde quand même une belle reconnaissance... Il m'avait même donné les facultés, ainsi qu'à mon secrétaire notre sympathique abbé **Billot**, mais uniquement dans la maison que j'occupais ; je pouvais donc confesser partout sur la terre, sauf à Rome où il faut une faculté spéciale, et dans le diocèse de Poitiers, à l'exception de cette bénie maison.

Il aurait pu envisager d'utiliser ces deux nouveaux résidents prêtres pour quelque apostolat dans un diocèse sinistré, non point par lui d'ailleurs mais par une kyrielle de ses prédécesseurs. Point du tout. Il avait déjà dans son diocèse une douzaine de prêtres en soutane qui le tracassaient fort. Ou encore recréer le séminaire diocésain disparu de belle date ? On sait depuis qu'il est plus facile, dans certains diocèses de France (que je ne nommerai pas) d'obtenir une paroisse si vous êtes un criminel prédateur que si vous célébrez en latin...

Il fallait pourtant trouver une solution à la désertification sacerdotale effrayante des diocèses de province ; et ce souci honore l'Archevêque de Poitiers puisque son proche voisin académicien attendait de ses vœux une église sans prêtres. C'est à présent chose faite, ou à faire rapidement, il faut envisager rapidement d'ordonner des hommes mariés : telle est la trouvaille de Mgr Wintzer. Du moins est-il le premier à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas depuis longtemps.

Attention aux mauvaises langues ! Il ne s'agit nullement de pouvoir marier des prêtres déjà ordonnés. Ils ont signé, promis, juré ; ils n'avaient qu'à réfléchir avant, ne pas entreprendre de bâtir une tour dont ils n'avaient les ressources nécessaires. N'allons pas donner à ces pauvres âmes, déjà travaillées par toute sorte de phantasmes (Cf. ci-dessous) l'espoir chimérique de convoler en justes noces. Pas de cela chez nous, pour l'heure du moins.

Car cette première restriction est très inconfortable, j'allais dire intégriste, notons-le. S'il n'y a aucune objection dans le sacerdoce lui-même à ce qu'on soit uniment prêtre et marié, pourquoi admettre qu'on soit ordonné étant marié et refuser qu'on se marie étant prêtre ? C'est donc simplement un déroulé historique malchanceux. « Le temps ici, monsieur, ne fait rien à l'affaire » aurait dit notre vieux Molière. Si l'on peut ordonner des gens mariés pourquoi ne pas marier les prêtres. « Ils ont promis », dit l'Archevêque de Poitiers qui feint d'ignorer que l'Eglise aurait parfaitement le pouvoir de les délier de cette contrainte ; comme elle le fait déjà trop souvent, hélas... Mais venons-en au fond.

Je ne discute pas l'argument de la cause finale, simple bon sens mathématique : cela permettrait « de mailler le territoire où de très nombreuses églises n'ouvrent leurs portes que pour les enterrements ». Il est même à noter comme exceptionnel qu'un évêque résidentiel s'alarme (je crois que c'est une première) de la désertification sacerdotale de nos campagnes. Bravo, oui bravo. Je constate que cette désolation n'est évoquée enfin qu'à la rescousse de l'ordination d'hommes mariés...

La formation de ces hommes (il faut six années d'études et presque le double souvent pour former les prêtres actuels, célibataires) ne fait pas problème à Mgr Wintzer. « Un enseignement spécifique pour ces nouveaux représentants de l'Eglise ne relève pas de l'utopie ». Puisqu'on vous dit que c'est possible c'est que ça l'est, circulez. Je me permets de faire simplement observer à S. Excellence que ces gens-là sont mariés ; par conséquent ils ont une femme qui, même sobre et modeste, peut prendre quelque temps et un peu de sous. Que s'ils respectent « Humanae vitae » il se peut aussi qu'ils aient une progéniture garnie qui, elle aussi, demande soins, temps et argent. Que par conséquent ils ont une situation et un métier convenable. Les cours du soir pendant six ans pourraient mettre à mal un équilibre familial assez précaire sans cette nouvelle perspective. Mais bon, ce n'est pas utopique puisque c'est possible et ce n'est point impossible puisque ce n'est pas utopique. Molière me revient à l'esprit dans les grades obtenus par Argan, le malade imaginaire devenant médecin :

Mihi a docto Doctore  
Domandatur causam et rationem quare  
Opium facit dormire :  
A quoi respondeo,

Quia est in eo  
Virtus dormitiva,  
Cujus est natura  
Sensus assoupire.

Mais là où je dis que l'Archevêque déraile complètement, c'est dans ses deux derniers arguments ; écoutez plutôt !

« Cela casserait l'image du prêtre qui se perçoit en homme sacré et de pouvoir ». Voilà le mal absolu, impardonnable, insupportable. C'est cette déformation qui explique les viols (oui, vous avez bien lu : il s'agit des viols commis par des prêtres !) car elle est liée « A des déséquilibres psychologiques renforcés par cette aura de sacré qui entoure le prêtre ». Vous cernez-bien la pensée de l'Archevêque ? C'est le caractère sacré du prêtre et l'autorité qui en découle qui, dans un célibat mal vécu, engendre les débordements sexuels et les turpitudes qui défrayent la chronique ! Et leur mariage résoudrait tout, naturellement.

Nous pensons très exactement le contraire depuis 2000 ans : c'est quand le prêtre respecte son caractère ô combien sacré et la redoutable responsabilité qui pèse sur ses épaules qu'il vit bien, se respecte lui-même et respecte ses ouailles, évidemment. En désacralisant le prêtre (et de quel droit ?) vous augmenteriez encore la bacchanale scandaleuse et la risée spectaculaire dont vous donnez l'exemple depuis le concile. Il faudrait enfin que vous ouvriez les yeux sur les causes véritables de cette anarchie morale et la puanteur nauséabonde qui déferlent. Vous avez profané le prêtre, en avez fait un accompagnateur social ou un agitateur socio-politique, vous lui avez enlevé le sacré à tous les étages (formation, séminaire, bréviaire, prières, messe, ordinations, doctrines, philosophie, théologie, patristique, magistère, langue sacrée, etc.) et vous vous étonnez qu'à présent il vive comme tout le monde. Si le prêtre est « comme tout le monde » pourquoi ne devrait-il pas vivre « comme tout le monde », c'est-à-dire fort mal. Et vous voulez lui ôter le dernier rempart du sacré qui l'entoure encore : son mystérieux célibat !

Saint Jean Chrysostome, lui, répète dans son traité du sacerdoce que le prêtre doit être élevé au-dessus du laïc comme le ciel est élevé au-dessus de la terre, rien moins. Saint Pie X (Haerent animo) appelle la virginité « La plus belle parure de notre ordre » (sacerdotal). Votre argument complètement usé que les premiers apôtres étaient mariés est simplement grotesque. Quand paraît le Christ-Jésus le célibat et la virginité n'existent pas puisque c'est Lui (et sa mère d'abord) qui les a inventés. Jésus choisit donc forcément ses apôtres parmi la gente mariée. Et comment faire autrement ? Mais sa prédication toute entière et plus encore son exemple incitent justement à s'affranchir de ce joug. Certains le comprendront tout de suite, comme Jean, Etienne, Paul, Barnabé et bien d'autres. Croyez-vous sérieusement que Pierre a emmené à Antioche puis à Rome son épouse ? Thomas la sienne en Indes ? Saint Paul explique (1 Cor 7, 1 et 7) qu'il est bon pour un homme de ne pas toucher de femme et qu'il voudrait à cet égard que tous les hommes fussent comme lui. Il explique aussi que les apôtres ont coutume d'amener avec eux une sœur (c'est-à-dire une chrétienne et non une épouse) pour les aider. Mais puisque vous pensez que le grand Saint Paul est un grand misogyne et que son « écharde dans la chair et les soufflets de Satan » pourraient bien être quelque perversion inavouable (vous vous arrangerez avec lui, n'est-ce pas **Michel Onfray** qui recopie bêtement Celse ?), relisez le Seigneur Lui-même (Mat 19, 12) :

- « Il est des eunuques qui le sont de naissance »
- « Il en est qui le sont devenus par la main des hommes »
- « Il en est d'autres qui se sont fait eunuques eux-mêmes pour le Royaume des Cieux »
- « Que celui qui peut comprendre comprenne » (Vous n'en êtes plus capables, semble-t-il)

La question du célibat ecclésiastique n'est d'ailleurs pas morale ni dogmatique mais spirituelle et théologique et c'est pourquoi ce monde hédoniste, consumériste, individualiste, égoïste n'y peut plus rien comprendre. De quoi se mêle-t-il d'ailleurs ? Le prêtre est marqué dans son âme, pour l'éternité, du caractère ineffaçable de ministre de J-C (et non point de fonctionnaire). Il est le prolongement ontologique du Christ-Prêtre puisque que le Saint Esprit a marqué son âme de cette puissance sacerdotale qui lui permet de célébrer le sacrifice du Christ comme son instrument indispensable et de remettre les péchés, pouvoir essentiellement divin. Bien plus, il participe à cette grâce intime qui fait que le Christ est Christ, prêtre, pontife entre Dieu et les hommes, celle du mystère de l'Incarnation par laquelle l'humanité du Christ subsiste dans la personne du Verbe, la « Grâce d'union ». Il y a entre le sacerdoce des fidèles et celui des prêtres non point une différence de degré mais de spécificité. Et vous voudriez que cet homme-là soit comme les autres et dût prendre femme ! Aveugles conducteurs d'aveugles.

Ce que les païens eux-mêmes décèlent confusément vous ne le voyez même-plus. Ils perçoivent comme à tâtons le caractère sacré du prêtre catholique, radicalement différent en cela de tout autre ministre. Un pasteur luthérien ou anglican n'est qu'un prédicateur de la parole, plus ou moins habile. Un prêtre catholique est le sacrement du Christ, vivant et vrai, son icône, ses mains et même sa personne prolongées.

Ah, j'allais oublier un argument décisif ! Les orientaux, parfois même uniates, font comme cela et acceptent des prêtres mariés... Pourquoi pas nous ? Merci bien. Je n'hésite pas à dire que l'Eglise d'orient a été bien moins fidèle à l'Evangile que nous au cours de l'histoire, que c'est là la cause de ses misères, que si elle n'avait pas ordonné d'hommes mariés elle se porterait beaucoup mieux et qu'elle aurait bien mieux résisté comme nous à tous les envahisseurs, qu'ils soient musulmans ou communistes. Alors vouloir nous aligner sur cette église moribonde : non merci. « Plutôt le turban que la tiare » lit-t-on sur quelques monastères du mont Athos...

Dernière salve de Mgr Wintzer : « Les hommes de Dieu doivent obéir à la justice des hommes de leur pays (...) On n'est pas des hommes sacrés au-dessus des lois, nous sommes des citoyens comme les autres, des justiciables comme n'importe qui ».

J'avoue ne pas comprendre ce que fait là cette admirable expressions « les hommes de Dieu » après ce que nous venons de subir et ce qu'il nous reste à entendre ? C'est quoi ces « Hommes de Dieu » qui n'ont aucun caractère sacré, sont des citoyens comme les autres ? Sans doute l'expression est reprise du grand Saint Paul (1 Tim) « Ô homo Dei » admirable et qui dit encore le caractère sacré de l'évêque Timothée, encore un célibataire ordonné par l'Apôtre. Pris dans quelque turpitude extrême ce citoyen lambda redevient brusquement un homme de Dieu ; bizarre non ?

Mgr Wintzer revient sur sa thèse chérie de l'homme comme les autres sous l'aspect pénal

duquel chacun convient aujourd'hui. Encore découvre-t-on un peu tard qu'un prêtre qui s'adonne à de pareilles crimes (viols ou pédophilie) doit être puni bien plus que les autres, à raison justement du caractère sacré qu'il a violé. Il y avait autrefois le privilège du for qui exemptait les clercs d'un jugement civil et ne les rendaient justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. En supprimant ce privilège l'Eglise s'est interdit de juger elle-même ses membres et les a abandonnés au tribunaux de droit commun. Elle le faisait pourtant très bien et il ne se trouvait pas d'évêque pour tolérer les monstruositées actuelles de ses ministres. Il y avait même une cérémonie de dégradation, publique et infamante pour le délinquant. Mais depuis 60 ans les clercs délinquants pouvaient œuvrer en toute impunité : l'Eglise étouffait les affaires scabreuses et l'état n'osait pas (encore) y mettre son nez, pensant faussement que les évêques faisaient encore leur travail. (Canoniquement ce privilège du for a été aboli par le CIC de 1983, même s'il était de fait aboli bien avant. Les réductions à l'état laïc étaient généralement à la demande des sujets et non point infligées à titre pénal.

Et comme la morale de **Michel Polnareff** sur l'air bien connu du « On ira tous en paradis » régnait en maître, avec pour seule limite l'éphémère rempart des droits de l'homme, les crimes impunis, pourtant très bien connus, se sont multipliés à outrance. Ils submergent aujourd'hui l'Eglise. Chaque jour nous apporte son lot de faits nouveaux à tous les niveaux insoupçonnables de la hiérarchie. Que faire donc devant les fruits sordides et nauséabonds de l'aggiornamento triomphant des années 60 ?

Ordonner prêtres des hommes mariés pour canaliser leur libido intempestive et... tout ira mieux ! La crise sera tôt endiguée et merci au vaillant promoteur de la cause salvifique.

Je me permets, pour finir en souriant, quelques conseils de vieux prêtre à ces futurs élus et à leurs essayistes. Ne pas les prendre trop jeunes de peur que leur libido n'ait pas dit son dernier mot et ne vous joue quelque vilain tour. Presbytéros veut dire ancien et ne vous précipitez pas. Avec cette relève de vieillards on va rajeunir la moyenne d'âge du clergé : 72 ans. Pour leurs études pensez à des bourses puisque leur vie professionnelle sera forcément mise à mal. Veillez aussi à la qualité exceptionnelle de leurs épouses, qu'elles n'aillent point extorquer sur l'oreiller quelque secret de confession qui les turlupine. Si quelque sainte âme, à Dieu ne plaise, s'attachait quelque peu trop à eux, comme il arrive inmanquablement, que madame n'en sache surtout rien ; ordonner des hommes mariés est chose difficile mais que faire de ces mariés prêtres divorcés ?

Et si vous relanciez plutôt vos séminaires, avec soutane et latin et chasteté ? Essayez, je vous dis que ça fonctionne. Mais surtout, dites leurs que Jésus Christ le vaut bien et ne les décevra pas.